

Présents : Sophie COLAS, Damien BORNENS, Serge JOURNAL, Catherine DOUKMEDJIAN Jérôme LEGEROT-GERMAIN, Bernadette BOCCON, Lydie PLAT, Jean-Luc KOHLER, , Stéphanie DUCRUET, Lucie BRILLAT, Eddy TRANCHAND

Excusés: Jacques BARUT pouvoir à Serge JOURNAL, Tom BORDIGONI pouvoir à Damien BORNENS, Thomas RAINER.

Date de convocation: 05 décembre 2023

Secrétaire de séance: Jérôme LEGEROT-GERMAIN

Ouverture de séance : 19H35

Clôture de séance : 21h00

L'ordre du jour proposé était le suivant :

- Délibération contrat assurance + assurance auto-mission des élus et agents
- Délibération Energie et Services Seyssel pour éclairage route de Pyrimont
- Délibération Energie et Services Seyssel pour télécommunication route de Pyrimont
- Délibération Syane Convention conseil en énergie
- Délibération subvention Jeunes agriculteurs et Clé des Usse
- Délibération suppression poste agent administratif 35 heures
- Délibération création poste agent administratif 25 heures.
- Question diverses

Le Conseil adopte le procès-verbal du 06 novembre 2023.

• **DELIBERATION CONTRAT ASSURANCE + ASSURANCE AUTO-MISSION DES ELUS ET AGENTS**

Madame La Maire fait part aux membres du conseil municipal du renouvellement des assurances de la commune concernant d'une part la responsabilité civile, les dommages aux biens (immobiliers, mobilier, génie civil, ouvrages d'art et mobilier urbain), la protection juridique, et d'autre part l'assurance auto-mission des agents et des élus.

3 assurances ont été sollicitées, 2 n'ont pas souhaité répondre. L'assurance actuelle accepte de renouveler les contrats. Il est donc proposé de renouveler les contrats avec Groupama.

Le Conseil vote à l'unanimité

• **DELIBERATION ENERGIE ET SERVICES SEYSSSEL POUR ECLAIRAGE ROUTE DE PYRIMONT**

Madame Le Maire propose un devis de Energie et Services de Seyssel pour l'éclairage public route de Pyrimont faisant suite au devis renforcement du précédent conseil..

Le devis total est d'un montant de	HT 22 297,24€
Subvention art. rétablissement EP (30%)	HT 3 109,35 €
Subvention compétence opt. (30%)	HT 3 579,82 €
Dépense commune	HT 15 608,07€

Le Conseil vote à l'unanimité le devis

## • DELIBERATION ENERGIE ET SERVICES SEYSSSEL POUR LE RESEAU TELECOMMUNICATION ROUTE DE PYRIMONT

Madame Le Maire propose un devis de Energie et Services de Seyssel pour le réseau communication route de Pyrimont faisant suite au devis renforcement du précédent conseil.

Le devis total est d'un montant de	HT 44 395,49€
TVA 20%	HT 8 879,10€
Dépense commune	TTC 53 274,59€

Le Conseil vote 7 contres et 4 abstentions

## • DELIBERATION SYANE CONVENTION CONSEIL EN ENERGIE

Les communes ont un rôle majeur à jouer en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Pour les aider à relever ce défi énergétique, dont les objectifs sont entre autres fixés dans la loi n°2015-992 du 17 Aout 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) et précisés dans la cadre des Plans Climat Aie Energies du territoire (PCAET) qui ont pu être établis par les Intercommunalités, le Syane a mis en place en 2015 un service de Conseil Energie.

Interlocuteur de proximité, en lien direct avec les élus et les services de la collectivité, le Conseiller Energie soutient, conseille, assiste et apporte son expertise aux collectivités dans l'ensemble de leurs projets en lien avec l'énergie.

Le Conseiller Énergie est présent pour 4 ans renouvelables (durée de la convention) aux différentes étapes d'une politique énergétique maîtrisée. Les actions du Conseiller Énergie s'inscrivent dans la durée afin que le conseiller soit efficace aux différentes étapes de l'optimisation énergétique de votre patrimoine. Afin de bien connaître, évaluer et optimiser le patrimoine, le Conseiller Énergie dresse un état des lieux énergétique et suit les consommations et dépenses énergétiques du patrimoine.

A la fin de chaque année, le Conseiller Énergie réalise un bilan afin de rappeler les actions effectuées au cours de l'année et de présenter le suivi des consommations. Il apporte également ses conseils pour une optimisation des dépenses énergétiques.

Le Conseiller Énergie peut également aider les collectivités à bâtir des plans d'actions de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables. Il peut assister les équipes dans la réalisation d'audits énergétiques, dans le montage technique et financier de projets énergétiques performants, et dans la mise en œuvre de travaux. Il apporte également des conseils techniques au suivi opérationnel des dossiers et à l'instruction des certificats d'économies d'énergie.

Le coût de l'adhésion de la commune, établi pour l'année 2023, est de 1€ par habitant (DGF) auquel s'ajoute une part fixe de 200 € /an.

Le Conseil vote à l'unanimité

## DELIBERATION SUBVENTION JEUNES AGRICULTEURS ET CLE DES USSES

Une subvention de soutien aux jeunes agriculteurs pour le défilé des tracteurs décorés pour Noël est sollicitée.

Une subvention de soutien à la Clé des Usses pour le concert de Noël est sollicitée.

Le Conseil vote la somme de 100 € pour chaque association à l'unanimité.

• DELIBERATION SUPPRESSION POSTE AGENT ADMINISTRATIF 35 HEURES CREATION  
POSTE AGENT ADMINISTRATIF 25 HEURES.

La délibération sera prise suite aux avis du Centre de gestion 74.

• Questions diverses

Monsieur VIONNET demande que sa facture d'eau de 2022 soit annulée, n'étant plus propriétaire depuis 2021 du bien immobilier s'y afférent. Aucune demande écrite de résiliation de contrat d'eau n'a été adressé en 2022 à la mairie. Le conseil rappelle que ce point est stipulé au contrat d'abonnement et que la demande écrite doit venir du contractant, comme usuellement pour tout abonnement. Il n'appartient pas aux agents de répondre à une telle demande par simple appel téléphonique. La demande est donc rejetée pour la facture de 2022.

N et N Snack propose d'installer son camion pizza, burger sur la commune le mardi soir.  
Le conseil décide d'une redevance de 200 € annuelle

Le Conseil Savoie Mont Blanc accorde une subvention de 981€ pour l'achat du logiciel Decalog pour la bibliothèque municipale après validation des factures par la trésorerie.

Une rencontre a eu lieu avec l'entreprise MERCIER pour l'OAP du Pré de l'Allier. Un avis a été demandé à l'architecte conseil suite au projet. Le conseil accepte d'étudier le règlement de permis d'aménager (PA) et le découpage des terrains par lot (groupe de 2 ou 3 maisons groupés) avant d'autoriser le dépôt du PA .

Un courrier a été adressé au Service Environnement de la Communauté de Communes Usse et Rhône afin de notifier les dysfonctionnements concernant entre autres la levée des ordures ménagères.

Une notification de recours en annulation contre la décision de non opposition à la déclaration préalable n°DP074055X0008 du 14 avril 2023 déposée par la société Hivory pour l'installation d'un relai de radiotéléphonie a été réceptionnée en mairie

Le service assainissement de la Communauté de Communes Usse et Rhône propose de grouper les travaux assainissement impasse du Château (groupe d'habitations en attente de raccordement à l'assainissement collectif) avec les travaux eau potable de la commune.

Les vœux seront organisés le 19 janvier 2024 à 19h à la Salle des fêtes

Le premier tour des élections européennes auront lieu le 09 juin 2024, des panneaux d'affichage complémentaires seront commandés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00 minutes.

Le Secrétaire  
Jérôme LEGEROT-GERMAIN

Madame La Maire de Challonges  
Sophie COLAS



